

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 038-213801004-20241217-DEL_20241126_09-DE



Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Audrey BUISSON, Jérôme LOOSDREGT

Ont donné procuration : M. Karim DALIBEY à M. Pierre BARUZZI
M. Philippe Dalbon à Mme Stéphanie MENGOLLI
M. Sébastien PLISSON à M. Gérard MARTINEZ
Mme Marie-Claude CERANA à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Excusées : Mme Anne LAURENT
Mme Audrey MARRON
Mme Amina GHAFIR

Secrétaire de séance : Mme Martine PUGLISI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 13 décembre 2024	Vendredi 13 décembre 2024	Mardi 24 décembre 2024

9- Adoption et signature de la convention de viabilité hivernale

La commune n'ayant ni les ressources humaines nécessaires ni les moyens techniques suffisants pour exercer les opérations de viabilité hivernale sur les voiries de la commune, fait appel, depuis plusieurs années, à un prestataire extérieur.

Aussi, il est proposé de reconduire la convention de déneigement, présentée en annexe, fixant les modalités d'exécution des interventions de viabilité hivernale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ADOpte** la convention de viabilité hivernale ci-annexée,
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à la dite convention.

Décision : Adoptée à l'unanimité

